

Ainsi, en 1876, il s'est consommé à Lyon, 18,517 hectolitres 39 litres d'eaux gazeuses et de limonades, frappées d'une taxe de 5 francs l'hectolitre. La bière a donné à la ville 372.375 francs dont 234.600 par abonnement; et la taxe a été appliquée sur 10.687 hectolitres 67 litres d'alcool pur.

Les vins ont produit 5,720,344 francs 39 centimes, représentant une quantité de 826,744 hectolitres 51 litres qui, frappés d'une taxe différente (7 fr. pour les vins en cercles et 12 fr. pour les vins en bouteilles), se divisent ainsi : 825,083 hectolitres 16 litres de vins en cercles, et de 1.661 hectolitres 35 litres de vins en bouteilles.

Le principal reproche qui, de tout temps, a été adressé à l'impôt sur les boissons, c'est de frapper d'une même taxe des produits de valeur différente.

Bien que ce reproche soit en grande partie exagéré, on a voulu cependant donner une certaine satisfaction à l'opinion publique en surchargeant de 5 fr. la taxe sur les vins en bouteilles. Toutefois, on serait complètement dans l'erreur, si l'on pensait qu'il se fait une grande consommation de vins fins dans Lyon.

A cet égard, l'octroi nous fournit des renseignements exacts sur les quantités de vins en bouteilles reçus par les consommateurs lyonnais.

Les vins qui viennent en bouteilles sont certainement les plus exquis de France. Les champagnes et tous les vins blancs mousseux, ne sont pas expédiés autrement. Eh bien! on est surpris en voyant la petite quantité de vins rouges ou blancs, en bouteilles, introduits à Lyon, et de quel modeste revenu ils sont pour la commune.

En 1803, il y avait déjà à Lyon, deux taxes, l'une de 4 francs par hectolitre, sur les vins du pays, l'autre de 5 francs sur les vins étrangers.